



Ontario College of
Social Workers and
Social Service Workers

Ordre des travailleurs
sociaux et des techniciens
en travail social de l'Ontario

250 Bloor Street E.
Suite 1000
Toronto, ON M4W 1E6

Phone: 416-972-9882
Fax: 416-972-1512
www.ocswssw.org

DANS L'AFFAIRE CONCERNANT les articles 26 et 28 de la *Loi sur le travail social et les techniques de travail social*, 1998, L.O. 1998, chapitre 31;

ET DANS L'AFFAIRE CONCERNANT une audience que doit tenir le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*;

ET DANS L'AFFAIRE CONCERNANT les allégations de faute professionnelle contre Lynda Cullain, travailleuse sociale et membre dudit Ordre;

**ENGAGEMENT, ENTENTE ET RECONNAISSANCE
PAR
LYNDA CULLAIN, TSI
ENVERS
L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL
SOCIAL DE L'ONTARIO**

ATTENDU QUE j'ai été membre du Collège en tant que travailleuse sociale titulaire du certificat d'inscription n° 128040;

ET ATTENDU QUE le Comité des plaintes de l'Ordre a renvoyé les allégations de faute professionnelle me concernant au Comité de discipline, lesquelles allégations sont énoncées dans l'avis d'audience daté du 18 mai 2017, tel que modifié;

ET ATTENDU QUE j'ai avisé l'Ordre de mon intention de démissionner comme membre de l'Ordre;

ET ATTENDU QUE je suis prête à renoncer au titre de membre de l'Ordre, à rendre mon certificat d'inscription et à cesser de pratiquer la profession de travailleuse sociale en Ontario

ainsi qu'à cesser d'exercer des activités relevant du champ d'exercice de la profession de travailleur social en Ontario, au sens de la version en vigueur du Code de déontologie et manuel des normes d'exercice de l'Ordre, maintenant et à l'avenir;

ET ATTENDU QUE l'Ordre et moi-même avons convenu d'un exposé conjoint des faits dans lequel j'ai admis les allégations de faute professionnelle contenues dans l'avis d'audience daté du 18 mai 2017, tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE, je soussignée, Lynda Cullain, prends l'engagement suivant :

1. Par la présente, je renonce définitivement au titre de membre de l'Ordre et je rends irrévocablement mon certificat d'inscription, à compter du 25 septembre 2017.

2. À la suite de ma démission le 25 septembre 2017, je ne pratiquerai pas la profession de travailleuse sociale en Ontario et n'exercerai aucune activité relevant du champ d'exercice de la profession de travailleur social en Ontario, au sens de la version en vigueur du Code de déontologie et manuel des normes d'exercice de l'Ordre, maintenant ou à l'avenir;

ET, EN CONSÉQUENCE, je confirme, j'accepte et je reconnais que :

3. Je n'aurai plus le droit à l'avenir de demander mon inscription à l'Ordre après avoir démissionné de façon permanente de l'Ordre et avoir irrévocablement rendu mon certificat d'inscription conformément à l'engagement, à l'entente et à la reconnaissance ci-dessus.

4. Je ne vais plus :

- (a) employer le titre de « travailleuse sociale » ou de « travailleuse sociale inscrite » en français ou le titre de « social worker » ou de « registered social worker » en

anglais, ou une abréviation de l'un ou l'autre de ces titres, pour me présenter expressément ou implicitement comme une travailleuse sociale ou une travailleuse sociale inscrite;

- (b) me présenter, expressément ou implicitement, comme une travailleuse sociale ou une travailleuse sociale inscrite, ni me faire passer pour l'une ou l'autre;
- (c) exercer le travail social à quelque titre que ce soit dans la province de l'Ontario.

5. L'Ordre demandera au Comité de discipline, avec mon consentement, d'ordonner que les présents engagement, entente et reconnaissance soient portés sur la partie publique du Tableau tenu à jour par l'Ordre et que le Tableau reflète le fait que j'ai signé les présents engagement, entente et reconnaissance dans le cadre du règlement d'une instance du Comité de discipline.

6. Je reconnais que l'Ordre est autorisé à fournir des renseignements concernant les présents engagement, entente et reconnaissance en réponse aux demandes de renseignements qu'il pourrait recevoir de toute autorité qui réglemente la pratique du travail social dans tout autre territoire de compétence.

7. Je comprends et j'accepte que si je viole ou ne respecte pas l'une quelconque des conditions des présents engagement, entente et reconnaissance, les renseignements relatifs à cette violation ou à ce non-respect seront portés à l'attention de la registrateure, qui a le pouvoir d'ouvrir une enquête sur la violation ou le non-respect. Les résultats de cette enquête, le cas échéant, seraient présentés au Bureau de l'Ordre qui a le pouvoir de prendre diverses mesures, y

compris le renvoi au Comité de discipline d'allégations de faute professionnelle. L'Ordre peut également prendre contre moi toute autre action en justice qu'il juge appropriée.

8. Je comprends parfaitement les termes des présents engagement, entente et reconnaissance.

9. Je conclus les présents engagement, entente et reconnaissance volontairement et sans contrainte. J'ai été encouragée à obtenir un avis juridique, j'ai eu amplement l'occasion de consulter un conseiller juridique et j'ai obtenu des conseils juridiques concernant la procédure disciplinaire, les modalités et conditions des présents engagement, entente et reconnaissance, ainsi que toutes autres questions juridiques connexes, avant d'apposer ma signature aux présentes.

SIGNÉ LE : ____ septembre 2017

Lynda Cullain

SIGNÉ LE : ____ septembre 2017

Témoin

SIGNÉ LE : ____ septembre 2017

**Registrateure adjointe, Ordre des
travailleurs sociaux et des techniciens en
travail social de l'Ontario**

SIGNÉ LE : ____ septembre 2017

Témoin